

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 26/10/2023

2023 - 053

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 9

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : CAPY Damien, DRICOURT Benoît, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents non excusés :

Procurations : CAPY Damien donne procuration à FACHE Olivier, DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc, GRANDIAU Maxime donne procuration à CORDEVANT Laurent, MARSON Paola donne procuration à TABARD Anne-Sophie, MARTIN Gérard donne procuration à LOIFERT Florence, PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : Yasmina CORDEVANT

DELIBERATION N°53 : ACHAT DE LA PARCELLE AH 120

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'attestation de cession de Madame Séverine DAY concernant la parcelle AH 120 d'une contenance de 4 ca pour le prix de l'euro symbolique au profit de la commune de Morlincourt.

Il leur précise que cette vente sera régularisée par Maître Bruno LEMOINE, notaire à Roye (80) et que les frais de cession ainsi que ceux d'acquisition seront intégralement supportés par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Madame Séverine DAY et que la commune acquiert la parcelle AH 120 à l'euro symbolique.

Il charge le Maire d'en informer le notaire représentant le vendeur et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 novembre 2023.

Le Maire

Marc DEGAUCHY